



BUREAU DU COURRIER Sète, le 21 décembre 2012

## COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE SETE

Jeudi 18 décembre 2012

Après avoir constaté que le quorum est atteint, François COMMEINHES, Président, ouvre la séance à 10h17 et soumet au vote le compte rendu du comité de direction du 15 novembre 2012. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il présente ensuite la convention de contrôle partenarial proposée par le Trésorier Municipal à la suite de l'audit réalisé sur place; cette convention a pour objectif de faciliter le traitement des dépenses inférieures à 400 euros TTC, cela pouvant représenter jusqu'à 500 factures par an. Dans le cadre de ce partenariat et hormis pour les dépenses relatives à la Régie d'Avance, l'Office de Tourisme ne fournira plus les factures et les justificatifs mais les tiendra à disposition.

Le Comité de Direction l'a adoptée ainsi que le dispositif des procédures financières de l'EPIC Tourisme.

Le Président donne la parole au vice-président, Francis HERNANDEZ, lequel expose les raisons conduisant à la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens à passer avec la Ville de Sète, afin de répondre aux critères de classement en catégorie 1. Ce document, conclu pour une durée de 3 ans, intègre, outre les missions de l'EPIC Tourisme, des indicateurs qui permettront d'évaluer périodiquement l'action de l'Office de Tourisme au travers de critères quantitatifs et qualitatifs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

A cette occasion, le vice-président, Francis HERNANDEZ, indique aux membres du Comité de Direction les derniers chiffres relatifs au nombre de visiteurs, aux connexions sur le site de l'Office de Tourisme ainsi qu'aux réseaux sociaux ; ceux-ci sont très satisfaisants, la fréquentation a déjà dépassé les chiffres de l'année entière 2012, le nombre de connexions a dépassé le million et le 500ème «fan» facebook a pu être récompensé. Il propose ensuite une présentation des sujets abordés lors des réunions du 10 décembre des groupes de travail associant les professionnels.

Sur l'invitation du Président, la Directrice présente, le projet d'activités qui est la déclinaison annuelle de la convention d'objectifs et de moyens ; les critères retenus permettront l'élaboration du rapport annuel d'activité.

Ce projet fixe les grandes lignes des actions à mettre en place pour 2013, dans les secteurs de l'accueil, de la promotion et du développement. Il traduit également les principaux axes retenus lors du débat d'orientation budgétaire.

Le Président donne ensuite la parole au vice-président, Francis HERNANDEZ, afin de présenter au Comité de Direction le projet de budget primitif préparé sur les bases discutées lors du débat d'orientation budgétaire.

Le budget primitif 2013 de l'Office de Tourisme, voté par chapitre, s'établit à 2 044 895 €, soit 1 993 895 € en section d'exploitation et 51 000 € en section d'investissement.

Certaines lignes budgétaires ont été limitées par nature :

- compte 6251	Voyages et déplacements	4 500 €
- <u>compte 6288</u>	Autres services extérieurs	12 520 €
- <u>compte 6536</u>	Frais de représentation	5 000 €

Ce budget a été adopté à l'unanimité ainsi que la question suivante relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

En effet, la majeure partie des ressources de l'Office de Tourisme provient de la subvention de la commune et du reversement de la taxe de séjour.

Jusqu'au vote du budget de la commune, le versement mensuel de la subvention de l'Office de Tourisme ne peut se faire que par douzième, calculé en fonction du montant de la subvention perçue en 2012. Par ailleurs, les principales recettes de la taxe de séjour se font sur le 3<sup>ème</sup> trimestre et elles ne sont reversées par la commune que vers la fin de l'année.

Or, l'Office de Tourisme concentre ses actions de promotion surtout sur les premiers mois de l'année. Le Comité de Direction a donc autorisé, en tant que de besoin, l'ouverture d'une ligne de trésorerie pendant l'exercice 2013 pour un montant maximal de 300 000 €

Le Président, François COMMEINHES soumet ensuite à l'avis des membres du Comité le recrutement de la future Directrice de l'Office de Tourisme ; il s'agit de Mme Emmanuelle RIVAS, qui dispose de diplôme de niveau II ainsi que diverses expériences dans le tourisme depuis 1982. Elle occupe notamment depuis 10 ans un poste de directrice à l'Office de Tourisme de l'agglomération de Montélimar.

Par ailleurs, elle est également vice-présidente, chargée de mission et membre de différentes commissions de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme de France.

Sa formation et son expérience, ainsi que sa motivation correspondent au profil recherché pour mener à bien les missions et atteindre les objectifs fixés à la direction de l'Office de Tourisme de Sète.

Le Comité de Direction a émis, à l'unanimité, un avis favorable à ce recrutement effectué dans les conditions suivantes :

Contrat de droit public à temps complet, à durée déterminée de trois ans, à compter du 1er février 2013 :

Grille de qualification Cadre

Indice 4 396

Prévoyance et mutuelle santé : adhésion aux caisses suivant le contrat de groupe souscrit avec l'IPSEC et la CNP.

Retraite supplémentaire

Gratification de fin d'année équivalant au maximum à 1/12ème du salaire de base brut annuel. Mise à disposition d'un véhicule de fonction et d'un téléphone portable.

Prise de fonction le 11 février 2013, à l'issue d'un congé sans solde, du 1er au 10 février 2013 (Madame RIVAS ayant souhaité pouvoir bénéficier d'un congé sans solde de 10 jours, afin de lui permettre de se libérer d'engagements personnels antérieurs, préalablement à sa prise effective de fonction.)

Il aborde ensuite la question suivante relative au label national Tourisme & Handicap.

Suite au travail de qualification de l'offre avec notamment la rédaction du livret « Sète Accessible », aux aménagements et équipements de l'espace d'accueil (boucle magnétique, bande de guidage au sol,...), l'Office de Tourisme vient d'obtenir un avis favorable au classement en Tourisme Handicap pour 3 types de handicaps : moteur, mental, auditif.

La signature d'une charte étant nécessaire pour valider le classement, le Comité de Direction en a donné

l'autorisation à la Directrice.

Le label pour le 4ème type de handicap, le handicap visuel, pourra être sollicité à l'issue des travaux d'aménagement qui prévoient la mise en place de stores tamisant et l'amélioration de la visibilité des marches d'accès. En outre, afin de conserver le label dans le temps, la formation relative à l'accueil de ce public spécifique se poursuit en 2013 pour le personnel de l'Office de Tourisme.

Le Président fait ensuite lecture des décisions prises par la directrice depuis le précédent comité de direction et dans le cadre de sa délégation de compétences.

Aucune question supplémentaire n'étant évoquée, le Président lève la séance à 11h09